



AGENT DE SERVICE HOSPITALIER - CAP Petite Enfance

Caractéristiques du poste

Type de contrat : CDD 6 mois, 01/07/2019

Modalité : temps plein

Pôle d'affectation : DIRECTION

Lieu : CRECHE Clair de Lune

 POSTULER

1. GRADE, METIER, EMPLOI

Grade : Cadre C de la FPH

Emploi : Agent de Service Hospitalier

% Temps : 100

2. RATTACHEMENT HIERARCHIQUE ET FONCTIONNEL

Sous l'autorité hiérarchique du directeur et de son adjoint, et de l'infirmier de puériculture.

3. AMPLITUDE HORAIRE – HORAIRES – CYCLE

- Temps de travail : journée de 8 heures, pause de 40 min inclus dans le temps de travail (surveillance des enfants, réunions)
- Cycle hebdomadaire
- Amplitude horaire :
 - Matin : 6h15 / 14h15, 7h15/ 15h15
 - Soir : 12h45 / 20h45, 14h15 / 22h15
 - Journée : 10h / 18h, 8h30 / 16h30, 9h15 / 17h15
- Horaires en repos fixes à la journée
- Horaires en repos variables en horaires d'équipe.

- Organisation des congés en alternance avec les autres ASH CAPPE.
- 10 postes à temps plein.
- Présence à l'ouverture et à la fermeture de la structure.
- Cycle de 36h sur la quinzaine en journées de 8h de travail effectif. Les repas sont pris sur place (réunions, aide à la surveillance des enfants), pause de 40 minutes inclus dans le temps de travail.

4. AFFECTATION

Pôle : Direction

Structure interne : Ressources Humaines

Unité fonctionnelle : Crèche Clair de Lune

5. CARACTERISTIQUES DU LIEU D'EXERCICE

Accueil des enfants du personnel du centre hospitalier et des établissements ayant passé convention avec l'hôpital, sur une amplitude de 16 heures d'ouverture par jour, 360 jours par an.

Bâtiment de plain pied de 800m², au milieu d'un parc, entouré de 4 grands jardins clos. Organisation en trois groupes d'âge et 1 espace inter-âge pour les horaires extrêmes. Parking.

6. DEFINITION GENERALE DE LA FONCTION

- Assurer l'entretien et la désinfection des locaux, gestion du linge
- Fonction hôtelière dans la préparation et le service des repas
- Participer en collaboration avec l'équipe aux temps de vie quotidienne et aux activités d'éveil.
- Avoir une fonction d'accueil et de transmission des informations.
- Etre en relation et communication avec les services logistiques de l'hôpital pour assurer le suivi des commandes de matériels divers et la gestion des stocks.
- Veiller au confort, au bien-être et à la sécurité physique et affective des enfants.

7. ACTIVITES PRINCIPALES

- Assurer l'entretien et la désinfection des locaux, du mobilier et des matériels en respectant les protocoles d'hygiène en vigueur.
- Assurer la préparation des repas des enfants.
- Gérer, en collaboration avec l'équipe, les stocks et commandes de produits d'entretien et de matériel, la réception des produits de cuisine
- Assurer en suivant les protocoles la préparation et l'organisation des repas. Participer à leur distribution
- Ajuster les menus en fonction de l'état de santé des enfants et des indications de la direction
- Etre responsable, en lien avec la blanchisserie et la lingerie, de l'envoi, de la réception et du rangement du linge. Organiser, en lien avec les responsables, son remplacement.
- S'informer du déroulement des journées et de l'organisation des tâches dans les groupes d'enfants afin de

planifier son activité, en lien avec le rythme de vie des enfants (collaboration avec l'équipe éducative)

- Participer aux différents temps de vie quotidiens : temps de jeux et d'éveil, changes, repas, siestes...

8. ACTIVITES SPECIFIQUES

- Assurer la surveillance des siestes des enfants lors des réunions d'équipe ou des formations.
- Participer à l'accueil des familles et aux transmissions concernant l'enfant sous la responsabilité de l'éducateur de jeunes enfants
- Assurer la sécurité des enfants et veiller au respect des règles en vigueur.
- Participer activement, en lien avec l'équipe, à l'amélioration de l'environnement des enfants : décoration, rangement, fêtes...
- Assurer le rangement, la propreté des cours et jardins de la crèche.
- Participer avec les auxiliaires de puériculture au nettoyage des jeux extérieurs.
- Participer aux soins d'hygiène et de confort donnés aux enfants.

9. COMPETENCES ET QUALITES REQUISES

9.1. Formation souhaitée

Etre titulaire du Certificat d'Aptitude Professionnel « Petite enfance ».

9.2. Qualités requises

- Savoir faire évoluer sa pratique par la formation continue.
- Savoir se remettre en question.
- Avoir de la rigueur dans la transmission des informations.
- Respect du secret professionnel et de la discrétion professionnelle.
- Garder de la distance et rester professionnelle en toutes circonstances.

9.3. Exigences du poste

- Avoir un langage approprié en conformité avec le projet éducatif des familles et de la structure.
- Etre capable de communiquer et d'accueillir les familles avec tact et ménagement en toutes circonstances,
- Veiller au confort physique et affectif des enfants, les connaître et respecter leur dignité, leur personnalité et la vie privée des parents.
- Savoir gérer son stress et se maîtriser dans les situations imprévues ou d'urgence.
- Etre dynamique et prendre des initiatives relevant du domaine de sa compétence
- Se mobiliser dans une démarche personnelle de formation
- Avoir le sens de l'équipe et être capable d'aider les auxiliaires de puéricultures, notamment le soir après 18h et les week-ends ou jours fériés.

- Rendre compte de son travail et faire des propositions pour améliorer sa prestation et être active dans le projet de la crèche

Conformément à la législation en vigueur :

- Avoir un langage approprié en conformité avec le projet éducatif des familles et de la structure.
- Etre capable de communiquer et d'accueillir les familles avec tact et ménagement en toutes circonstances,
- Veiller au confort physique et affectif des enfants, les connaître et respecter leur dignité, leur personnalité et la vie privée des parents.
- Savoir gérer son stress et se maîtriser dans les situations imprévues ou d'urgence.
- Etre dynamique et prendre des initiatives relevant du domaine de sa compétence
- Se mobiliser dans une démarche personnelle de formation
- Avoir le sens de l'équipe et être capable d'aider les auxiliaires de puéricultures, notamment le soir après 18h et les week-ends ou jours fériés.
- Rendre compte de son travail et faire des propositions pour améliorer sa prestation et être active dans le projet de la crèche

CENTRE HOSPITALIER LE VINATIER BP 30039 - 95 BD PINEL 69678 BRON CEDEX